



Non renouvellement de bail

Par **stalker592803**, le **12/02/2015** à **21:27**

Bonjour, je me tourne vers vous car j'ai quelques petits soucis. rnrnMes propriétaires me menacent de ne pas renouveler mon bail de location (il arrive à terme dans 6 mois) car je ne leur ai pas encore donné l'attestation d'assurance habitation, que je ne réponds pas au téléphone quand ils m'appellent, et le comble est que je viens d'avoir un dégât des eaux que je jugeais bon de pouvoir réparer moi même et qu'ils ont découverts lorsqu'ils sont venu frapper chez moi... Ils m'ont averti tout à l'heure qu'ils venaient d'envoyer un recommandé avec avis de réception sans pour autant préciser ce qu'il y avait d'écrit dedans.rnJ'ai peur car mon épouse est enceinte et que si notre bail n'est pas renouvelé nous n'avons nul part où aller...

Par **chaber**, le **13/02/2015** à **06:36**

bonjourrnrn[citation]car je ne leur ai pas encore donné l'attestation d'assurance habitation[/citation]vous êtes déjà dans votre tortrnrnc'est une clause de résiliation de bail.rnrn[citation]Ils m'ont averti tout à l'heure qu'ils venaient d'envoyer un recommandé avec avis de réception sans pour autant préciser ce qu'il y avait d'écrit dedans. [/citation]il faudra lire le courrier

Par **cocotte1003**, le **13/02/2015** à **06:44**

Bonjour, relisez votre bail. Vous rêvez remettre annuellement l'attestation d'assurance su bien à votre bailleur, pourquoi refusez vous de le faire ? Un dégât des eaux doit être déclaré à votre assurance et à celle de votre bailleur. Puisque vous ne respectez pas vos obligations

locations, il est normal que le bailleur puisse résilier votre bail. Si vous ne réagissez pas il demandera au tribunal votre expulsion et cela prendra du temps et coutera de l'argent, cordialement